

**CONSEIL MUNICIPAL LE VERNET-CHAMÉANE  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil du Vernet, sous la présidence de Marc HOSMALIN

**DATE DE CONVOCATION** : 13 mai 2022

**PRESENTS** : MM. HOSMALIN Marc, ANTOINE Christophe, PAULET Anthony, CHATENET Elisabeth, DARGNAT Guillaume, JOUVE Pierre, MOISSAING Gilles, PINOT Alain, POUMEROL Françoise, THIODAT Claudine

**ABSENTS EXCUSES** : CHALLET Julie, MOULIN Mathieu,

**ABSENTS** : BOUQUET Charlotte, COLLANGE Angéline, GUILLIEN Alexandre, HORT Benjamin, RANVIAL François,

**POUVOIRS** : de CHALLET Julie à DARGNAT Guillaume ; de MOULIN Mathieu à CHATENET Elisabeth

**SECRETAIRE ELUE** : CHATENET Elisabeth

Avant le début de séance, Monsieur le Maire informe des interventions de Mr Gourbet et Mrs Rechat et Monier pour présenter leur projet respectif :

- Mr Gourbet, acquéreur du Château de la Reynerie qui a pour projet principal de créer un hotel-restaurant dont 9 chambres et 4 suites de 60 m<sup>2</sup> ; formules bistro-bonomiques ; espace bien-être (spa, jacuzzi), espace de crossbud, réunions de famille, séminaires d'entreprises, tournage de film, animaux, tirs à l'arc, borne de recharge.

Environ 2 ans de travaux, création de 5 à 6 emplois, accompagnement par la commune, API.

Pas de réseaux, entretien du chemin, exonération de la taxe foncière sur 2 ans, problème de sécurité incendie (débit nécessaire 60m<sup>3</sup>/heure).

- Mr Rechat et Mr et Mme Monier sont venu présenter leur projet de Maison des Artisans qui serait implanté à la sortie du bourg du Vernet direction Chaméane. Le bâtiment sera composé d'une ossature métallique et pourra accueillir plombier, expo de poêles, menuisier, sols stratifiés, plaquiste, éventuellement d'autres artisans locaux. Possibilité de louer les locaux pour organiser des réunions ou installer des bureaux et espace de stockage. Création d'emplois sur le territoire.

Les réseaux d'eaux et d'assainissement passent à proximité du terrain. La structure juridique est à finaliser, le terrain est à acheter (problème de SAFER ?), le bornage à réaliser. L'implantation est prévue pour 2023.

### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE PESAGE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la régie de pesage dont l'acte constitutif a été créé par délibération en date du 22 décembre 1927, redéfini par délibération du 17 août 1998, est devenue obsolète et ne crée que peu de recette.

A cet effet, il propose de supprimer la régie et tout ce qui a un rapport avec celle-ci, notamment le régisseur. Il précise que le service rendu aux habitants sera toujours accessible dans les mêmes conditions mais à titre gratuit.

Après avoir entendu Le Maire, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De supprimer la régie de pesage à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- Autorise Le Maire à signer tous documents s'y afférents.

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la ligne de trésorerie actuelle arrive à son terme. La commune n'a pas les capacités financières pour rembourser cette somme. Le Maire propose donc d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € et prévoit que cette nouvelle ligne soit remboursée à réception des subventions en attente de versement.

A cet effet, il présente la proposition financière du crédit agricole pour un montant de 200 000 € qui se décompose comme suit :

Montant :	200 000 €
Durée :	12 mois
Taux de référence :	Euribor 3 mois
Marge :	0.700 % (Au taux actuel de 0.7% marge comprise)
Tirage / Remboursement :	0.700 %
Intérêts :	Trimestriel à terme échu
Commission d'engagement :	0.20 % du montant

Après avoir entendu Le Maire, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De contracter une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions citées ci-avant ;
- Autorise Le Maire à signer tous documents s'y afférents.

## **CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AUX PEDALOS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture des pédalos au plan d'eau du Vernet pour la saison estivale 2022. Il précise que cette année, des paddles seront également mis à disposition.

Il propose la création de 2 postes saisonniers en CDD pour la période estivale du 1er juillet au 31 août 2022.

Ces postes seront créés pour accroissement saisonnier d'activité établi en application des dispositions de l'article 3-1-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les 2 agents seront recrutés en qualité d'adjoint technique territorial contractuel, correspondant à la catégorie C à 35h hebdomadaire et assureront l'accueil aux pédalos et aux paddles ainsi que l'entretien des locaux si besoin. La rémunération sera fixée sur le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux correspondant à l'échelon 01 de l'échelle C1. Un détail des heures effectuées sera fourni en fin de mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La création de deux emplois saisonniers aux pédalos et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **AUBERGE DU VERNET**

Réflexion sur une éventuelle ouverture estivale. Bail précaire et gratuit proposé par la commune, difficulté de trouver du personnel qualifié, formation licence IV obligatoire. Un échange est prévu avec le responsable d'une association. Pas de solution à l'heure actuelle, trop compliqué.

## **AVIS A DONNER CONCERNANT UN CERTIFICAT D'URBANISME**

Le Maire informe les membres présents que ce point ne sera pas abordé, faute d'informations. A reporter sur une prochaine séance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la vente des auberges :
  - o Auberge du Vernet : l'agent immobilier en charge de la vente est venu prendre des photos supplémentaires et est en phase de présentation à son réseau d'acheteurs potentiels.
  - o Auberge de Chaméane : un couple serait intéressé par l'achat mais rien de concret pour l'instant.

Séance levée à 20h.

Le Maire, Marc HOSMALIN



